



Արևմտահայութ

Հայոց



Հայաստանի
Համագումար

Հայոց Հանրապետություն

CONSULTATION ELECTORALE 2007

Le 15 Décembre 2007 ; considérant les éléments suivants :

- Depuis des millénaires, la majorité des Arméniens a vécu en Arménie Occidentale en tant que population autochtone de la région, où elle a fondé un état stable et prospère et créé des valeurs culturelles de premier ordre ;
- Sous le joug ottoman, les Arméniens ont subi des persécutions permanentes, des massacres et des déportations forcées qui ont culminé lors du Génocide de 1915 à 1923, après les massacres de 1894-1896 et 1909, faisant 2 millions de victimes. Les Arméniens d'Arménie Occidentale, rescapés du Génocide ont été déracinés de leur patrie ancestrale et dispersés à travers le monde.
- Pendant la Première Guerre Mondiale, les forces russes ont libéré l'Arménie Occidentale, mais après la Révolution d'Octobre 1917, les forces kényalistes turques, aidées par les communistes soviétiques, l'ont réoccupée.
- Après la chute de l'Empire Russe, la souveraineté arménienne a été rétablie par l'instauration d'une République Arménienne Indépendante sur une portion de l'Arménie Orientale. Mais après deux brèves années, la Russie soviétique et les armées kényalistes turques ont envahi la jeune République Arménienne. Après le dépeçage des territoires du Nakhitchevan, de Kars, du Javakhk et d'Artsakh (Karabagh), un minuscule état arménien soviétique a été créé, faisant partie de l'Union Soviétique jusqu'en 1991.
- Afin de remédier à cette situation et de trouver des solutions à leurs problèmes, des représentants de l'Arménie Occidentale ont tenu deux congrès, l'un en 1917 à Tiflis et l'autre en 1919 à Erevan. Ce deuxième congrès a mis en place un organe exécutif qui a élu 12 députés d'Arménie Occidentale, qui sont devenus ses représentants au sein du Parlement de la République d'Arménie.
- Le Traité de Sèvres du 10 août 1920, signé par les Puissances Alliées d'une part, et la Turquie d'autre part, a demandé aux « Parties Contractantes d'accepter de soumettre à l'arbitrage du Président des Etats-Unis d'Amérique la question de la frontière à définir entre la Turquie et l'Arménie dans les provinces de Karin (Erzeroum), Trébizonde, Van et Bitlis, et de ratifier ensuite cette décision, ainsi que toutes les clauses qu'il pourrait prescrire concernant l'accès à la mer de l'Arménie et la démilitarisation de la portion de territoire turc adjacente à ladite frontière. »
- Depuis, les Arméniens d'Arménie Occidentale ont poursuivi leur quête de justice dans le monde, et sur la base des faits suivants :
 - Après la cessation des activités du Congrès National et de la Délégation Nationale, qui se sont déroulées à Paris de février 1919 à juillet 1920, les Arméniens d'Arménie Occidentale n'ont malheureusement jamais réussi à instaurer une Représentation dûment élue qui défendrait leurs droits légitimes ;
 - Une attribution distincte des tâches et une séparation des rôles entre les composantes occidentale et orientale du Peuple Arménien, et la coordination de leurs efforts pourraient contribuer à une solution optimale de leurs problèmes nationaux ;

Ainsi, nous appelons à :

- La poursuite de l'action sous l'égide d'un Conseil National Arménien, par les Arméniens d'Arménie Occidentale eux-mêmes, qui sont seuls légalement habilités à le faire, permettrait la constitution d'une Assemblée Nationale des Arméniens d'Arménie Occidentale, dont les délégués et Conseillers seraient élus en fonction des différentes communautés exilées dans différents pays, et ainsi, en communion, la valorisation de leur droit à l'autodétermination et la constitution de leur Etat de droit.

PROCEDURE DE VOTE

- Pour la seconde fois, dans l'histoire contemporaine des Arméniens d'Arménie Occidentale en exil, trois ans après la déclaration officielle d'existence, donnant une légitimité juridique au Conseil National Arménien. Les Arméniens, qui s'affirment être originaire d'Arménie Occidentale sont sollicités afin de participer à une Consultation Electorale, pour élire leurs Conseillers locaux au sein de l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale.

La période choisie, pour le vote, du Ve 21.12.07 au Lu. 31.12.07, le cachet de la poste faisant foi, donnera toute aisance aux électeurs de se prononcer sur la liste des membres éligibles à la fonction de Conseiller Local, ci-dessous qui ont remplis tous les critères d'éligibilités.

L'électeur pourra voter, soit par vote électronique à l'adresse suivante : <http://www.western-armenia-election.org> ou
<http://www.western-armenia-election.org/Consultation-Electorale-2007/Endroutyouner-2007.htm>

- soit par retour de courrier grâce au document ci-dessous dûment rempli à l'adresse suivante :

ASSEMBLEE DES ARMENIENS D'ARMENIE OCCIDENTALE
MDA DE PARIS XVI
14, Avenue René Boylelyse
75016 Paris

- soit par retour de scan, à envoyer à l'adresse suivante : email : haybachdban@wanadoo.fr

LISTES DES MEMBRES ELIGIBLES

1. [...] Violetta AGAIAN de Bursa, 32 ans, Secrétaire, Conseillère locale (Région France Sud),
« Je pense que nous sommes une nation et qu'il faut se battre pour le rester. »
2. [...] Vartan KARNIKIAN de Van, 39 ans, Ingénieur, Conseiller local (Région France Nord)
« Faire connaître les droits aux Arméniens d'Arménie Occidentale, c'est leur permettre de mieux les appliquer »
3. [...] Béatrice KARAGHEUZIAN de Marash, 46 ans, Secrétaire, Conseillère locale (Région France Nord)
« Appliquer les mécanismes juridiques afin de protéger le patrimoine arménien »
4. [...] Avédis SIRGHIRDJIAN de Sébastia, 45 ans, Maître, Conseiller local (Région France Sud)
« Transmettre l'identité arménienne à la jeunesse »
5. [...] Astrig DAGLIYAN de Garin, 41 ans, Journaliste, Conseillère locale (Région France Nord)
« Rendre justice au peuple arménien et préserver l'Arménie Occidentale »
6. [...] Mardiros SHAHBAZIAN de Bitlis, 33 ans, Artisan, Conseiller local (Région France Sud)
« En exil nous sommes tous mobilisés. Chaque minute, chaque jour est un combat. Pour résister et gagner nous devons affirmer notre identité arménienne, connaître nos droits et obligations envers notre patrie - l'Arménie. Notre route est longue, mais nous sommes déterminés »
7. [...] Marion BERBERIAN de Tokat, 21 ans, Etudiante, Conseillère locale (Région France Nord),
« Redonner un sens à l'identité arménienne »
8. [...] Tigran MELIKIAN de Avétaranotz, 23 ans, Etudiant, Conseiller local (Région France Nord)
« La jeunesse arménienne doit reprendre le flambeau »
9. [...] Magali AVADIKIAN de Kharpet, 38 ans, Journaliste, Conseillère locale (Région France Centre)
« Mieux faire connaître nos droits pour mieux exister »
10. [...] Avédik BATIKIAN de Bursa, 43 ans, Employé, Conseiller local (Région France Nord)
« Faire connaître nos droits et les appliquer »
11. [...] Arménag APRAHAMIAN, de Garin, 47 ans, Membre CNA, Conseiller local (Région Arménie),
« S'investir pleinement dans l'accomplissement de son idéal »
12. [...] Kristof AVANESSIAN, de Kars, 35 ans, Membre CNA, Conseiller local (Région Djavakhk)
« Appliquer dans les meilleures conditions, les Droits fondamentaux des Arméniens du Djavakhk »

Ujo

Oui, je vote pour la liste présentée

ΉΣ

Non, je vote contre la liste présentée

Չեսի հնչել

Je ne me prononce pas

Veuillez cochez une seule case, sans ratures ni surcharges et remplir le formulaire suivant

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), nom (nom de jeune fille) , prénom (s)....., né(e) le
..... à , demeurant au.....ville, pays,
....., Email : , Téléphone, déclare sur l'honneur reconnaître
être descendant(e) au moins d'un parent arménien issu d'Arménie Occidentale, ville.....région.....

(Mention, lu et approuvé)

Date et signature :

Toutes ces informations font l'objet du respect par l'ensemble des membres du Conseil National Arménien des droits fondamentaux sur la liberté individuelle et ne peuvent en aucun cas être mis à la portée d'autrui sans une autorisation écrite de la part du membre en question.

Առևտեսան Հայաստանի Հայերուն Ազգային Խորհուրդի Ներկայացնութիւն Ֆրանսա
ASSEMBLEE DES ARMENIENS D'ARMENIE OCCIDENTALE

MDA DE PARIS XVI
14, Avenue René Boylesse
75016 Paris
E-mail : haybachdhan@wanadoo.fr